

Note de présentation

Nouvelle prestation d'action sociale : aide à la pratique artistique et sportive

CT 7 décembre 2021

1. Présentation du contexte

Dans le cadre de l'aide à la parentalité, le SCASC propose d'encourager la pratique des activités artistiques et sportives des enfants des personnels en proposant une nouvelle prestation d'action sociale sous conditions de ressources, pour un montant de 50€ à raison d'une inscription par an et par enfant, sur présentation de la facture liée à l'inscription annuelle à cette activité.

Sont concernés les enfants des agents bénéficiaires du SCASC au titre de ses statuts.

La proposition a été adoptée à l'unanimité moins une abstention lors du Conseil de gestion du 01/07/2021.

2. Proposition soumise au Comité technique

Aide à la pratique des activités artistiques et sportives à l'attention des enfants des personnels